



HAL
open science

Femmes et travail dans les métiers de l'animation

Yves Raibaud

► **To cite this version:**

Yves Raibaud. Femmes et travail dans les métiers de l'animation. Colloque Femmes, travail, métiers de l'enseignement : rapports de genre et rapports de classe, IUFM/Espace Marx, Bordeaux, Novembre 2009, 2009, Bordeaux, France. halshs-00596744

HAL Id: halshs-00596744

<https://shs.hal.science/halshs-00596744>

Submitted on 30 May 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Femmes et travail dans les métiers de l'animation

Colloque IUFM/Espace Marx

Femmes, travail, métiers de l'enseignement : rapports de genre et rapports de classe

Jeudi 12 novembre et vendredi 13 novembre 2009

*Yves Raibaud, Maître de conférences HDR
IUT Michel de Montaigne, Université de Bordeaux
y.raibaud@ades.cnrs.fr*

L'émergence assez récente d'un vaste « champ professionnel de l'animation » (environ 150 000 salarié.e.s en France aujourd'hui) est un sujet qui a été étudié et commenté ces dernières années sous différents angles et à partir de différentes postures disciplinaires : histoire (J.-P. Augustin, F. Têtard), sociologie des professions (F. Lebon), sociologie de l'engagement et du bénévolat (D. Ferrand-Bechmann), sciences de l'éducation et animation comparée à l'échelle internationale (J.-C. Gillet), géographie et aménagement du territoire (J.-P. Augustin). En 2006, un colloque organisé par l'ISIAT¹ inaugurait un nouvel axe de recherche sous l'intitulé « Mixité, Parité, Genre et métiers de l'animation »². L'article qui suit fait état de ce travail et des recherches qui ont suivi en s'appliquant à examiner les métiers de l'animation simultanément sous l'angle des rapports de classe et des rapports de genre.

Le fait marquant qui apparaît sous cette double focale, c'est la féminisation des métiers de l'animation. Cette tendance va de pair d'une part avec une précarisation d'une partie de la profession, d'autre part avec une division sexuée du travail qui semble s'accroître tant du point de vue des activités dévolues aux hommes et aux femmes que de la division sociale du travail, qui confère majoritairement les situations de responsabilité et de direction aux hommes. L'animation est de ce point de vue semblable à d'autres secteurs professionnels : féminisation comme le travail social, l'enseignement et plus généralement les métiers du *care*, précarisation (faibles revenus, temps partiels et à durée déterminée) comme les métiers des services aux personnes (mais aussi la grande distribution), division du travail favorisant les carrières masculines et l'accès des hommes aux postes d'encadrement et de direction comme dans la plupart des secteurs professionnels.

Cette situation est d'autant plus difficile pour les animatrices qu'elles sont confrontées de façon directe aux difficultés posées par la prise en charge de « publics difficiles », le plus souvent masculins, à des rapports sociaux de sexe dégradés (sexisme, homophobie) et à une commande publique qui n'intègre pas ou peu les objectifs d'égalité et de lutte contre les discriminations prévus par la loi.

Dans cet article je présenterai d'abord le champ professionnel de l'animation et la place croissante que les femmes y tiennent. Je poserai ensuite la question de la parité professionnelle et de ses rapports avec une éducation à la mixité à partir d'un questionnement sur ce qu'on pourrait nommer l'idéologie de la complémentarité homme/femme. Je ferai ensuite le constat que la proposition publique de loisirs portée par le secteur professionnel de l'animation peut avoir pour effet secondaire de participer à la ségrégation des garçons et des filles dans les activités, d'encourager la construction des identités sexuées à travers des

¹ Institut Supérieur des Ingénieurs Animateurs Territoriaux, organisme de formation continue de l'IUT Michel de Montaigne de Bordeaux.

² Actes du colloque « Mixité, Parité, Genre et métiers de l'animation », J.-C. Gillet et Y. Raibaud (dir.), L'Harmattan, Paris, 2006.

pratiques culturelles non mixtes et d'institutionnaliser l'hégémonie des garçons dans les équipements socioculturels et les espaces publics. Je montrerai en conclusion la situation paradoxale et souvent difficile des femmes dans les métiers de l'animation et proposerai quelques ouvertures pour tenter d'infléchir ce processus.

1. Présentation du champ

On pourrait dater à 1967 la naissance d'un véritable « champ professionnel de l'animation » en France, avec la création des Instituts Universitaires de Technologie, qui consacrent la reconnaissance du métier par un diplôme universitaire. A Bordeaux, sous l'impulsion du professeur Robert Escarpit, se crée en effet le premier IUT Carrières Sociales dont l'option unique « Animation sociale et socioculturelle » délivre aujourd'hui un DUT à 160 étudiant.e.s par an environ, toutes filières confondues (animation sociale et socioculturelle, gestion et développement de l'action humanitaire, gestion de l'action culturelle). Cependant le métier d'animateur-trice existait depuis bien longtemps au sein de multiples mouvements et associations en France et à l'étranger, et d'autres formations de type professionnel délivrés par le Ministère de la Jeunesse et des Sports permettait déjà (et permettent toujours) à une grande masse d'animateurs-trices faiblement qualifié.e.s d'exercer le métier et d'y connaître une promotion interne par la formation continue³.

Un bref résumé de l'histoire de l'animation nous la présenterait d'abord comme un champ qui s'est constitué en périphérie de l'école : les premiers patronages chrétiens et laïques (fin du XIX^e s.), les colonies de vacances, les mouvements de jeunesse (scoutisme, auberges de jeunesse), l'Education Populaire (début XX^es.) sont les premières matrices de l'animation, marquées par les rivalités entre associations laïques et chrétiennes et, entre les deux guerres, par l'influence des partis politiques (J.-P. Augustin et J.-C. Gillet, 2000). Après la seconde guerre mondiale la création du Secrétariat puis du Ministère de la Jeunesse et des Sports a pour but d'organiser cette pluralité d'acteurs où le bénévolat domine. Une deuxième vague porte alors l'animation : c'est le temps des banlieues, des grands ensembles et des équipements socioculturels qui sont les premières structures permanentes d'animation (maisons des jeunes et de la culture, centres sociaux). Dans les années 1980, les lois de décentralisation encouragent la prise en charge par les communes des loisirs des enfants et des jeunes ainsi que l'accueil périscolaire et l'éducation artistique et sportive. La politique de la ville, les missions locale pour l'Emploi des Jeunes créent aussi de nouveaux emplois d'animateurs-trices, en réponse aux difficultés sociales qui s'expriment à travers le chômage, l'insécurité, le multiculturalisme, notamment dans les quartiers périphériques des grandes villes (id.).

Le nombre des actifs-ves occupé.e.s dans le secteur des seuls animateurs-trices professionnel.le.s dits « socioculturel.le.s et de loisirs » était évalué en 1999 à 100 750, soit une progression de + 93% entre 1990 et 1999. Il semble avoir moins progressé depuis et se stabiliser aujourd'hui autour de 110 000, les créations d'emploi ayant été ralenties par le reflux des « emplois jeunes » (encore 24 000 en 2005 mais plus que 10 000 en 2007, F. Lebon, 2009). Tous secteurs confondus (culture, sport, humanitaire, santé...), les expertises s'accordent à peu près sur le chiffre de 150 000 animateurs-trices en France⁴.

Ce mouvement s'accompagne d'une part d'une croissance simultanée des emplois stables et des emplois précaires, d'autre part d'une diversification des champs d'intervention et d'une diversification des fonctions tant dans le secteur associatif (2/3 des emplois) que dans celui

³ Avec des qualifications non professionnelles telles que le BAFA ou le BAFD, ou des diplômes de niveau V (BAPAAT), IV (BEPJEPS), 3 (DEJEPS) et 2 (DESJEPS) cf. www.MJS.gouv.

⁴ Pour les emplois associatifs de l'animation, voir le rapport 2007 du cabinet Ithaque/CPNEF sur le site de l'Observatoire National des Métiers de l'Animation et du Sport.

des collectivités locales (1/3 des emplois). Cette division technique du travail correspond aussi à une division sociale liée à la nécessité de fonctions de direction et d'encadrement dans les institutions et chez les employeurs de ce secteur d'emploi. La catégorie « cadres de l'animation » existait certes depuis longtemps⁵, mais une page se tourne dans les années 1990 : la mise en place progressive de conventions collectives dans le secteur associatif de l'animation (1988-2007)⁶ et la création de la filière socioculturelle de la fonction publique territoriale (1995) entérinent la division du travail sur la base de niveaux (I à V) correspondant à des indicateurs de « fonctions » ou de « missions » (id.).

Un groupe professionnel éclaté

Si, en 1968 l'Insee classe un animateur (de centre culturel ou de centre social), dans la sous-rubrique « autres » du code de chiffrage des assistantes sociales, la reconnaissance des métiers de l'animation par la statistique officielle date de 1975. L'Insee distingue alors, parmi les « cadres moyens », des professionnels de l'animation culturelle dans les services sociaux, mais aussi des animatrices scolaires intégrées à la catégorie « enseignants de l'enseignement primaire » et des animateurs de centre social intégrés à la catégorie « éducateurs spécialisés » (...). La catégorie des animateurs agrège trois professions « typiques » (animateur culturel, animateur socio-éducatif, directeur de maison de jeunes) et vingt professions « assimilées » relativement dissemblables : animateur de bibliothèque enfantine, conseiller d'éducation populaire, moniteur de colonies de vacances, permanent de mouvement de jeunesse etc. Depuis la rénovation de la nomenclature en 2003, les animateurs socioculturels et de loisirs sont regroupés dans une catégorie qui exclut les cadres (...) Ces derniers sont à présent regroupés au sein des professions intermédiaires de la santé et du travail social, deux nouvelles catégories créées pour l'éducation spécialisée (F. Lebon, les animateurs socioculturels, 2009, p.44).

L'animation comprend donc, aujourd'hui, un noyau important de salarié.e.s à temps complet et à durée indéterminée, mais ils sont loin de représenter l'ensemble d'une profession marquée majoritairement par le contrat à durée déterminée (moins de 30% de CDI), le temps partiel (1 emploi sur deux) et la précarité (bas salaire + instabilité de l'emploi, environ 40 % des emplois). La classification Insee de 2003 a eu de plus pour effet de faire disparaître les cadres de la catégorie « animateurs socioculturels » au profit de celles des « professions intermédiaires » : l'étude statistique de la catégorie apparaît donc faussée et fait ressortir le plus bas niveau de la profession. A cette occasion de vives discussions se sont engagées sur les contours de la profession.

Pour certains le « groupe animateurs » serait principalement composé des professionnel.le.s possédant un diplôme d'animation de niveau IV ou III minimum, ce qui coïnciderait également avec une plus grande probabilité de contrats à durée indéterminée ou

⁵ Ainsi que leur formation, telle que le Diplôme d'Etat à la Fonction d'Animateur, mais cette formation en cours d'emploi ne précisait pas spécifiquement dans son intitulé les fonctions de direction.

⁶ Convention collective nationale de l'animation, convention collective des centres sociaux et socioculturels, convention collective des foyers de jeunes travailleurs, convention collective nationale du tourisme social et familial. Nombre d'entreprises associatives employeuses d'animateur et affiliées à la Convention Collective de l'Animation en 2005 (la plus importante) : 11 977. Elles agissent dans le domaine culturel (30%), éducation scolaire et périscolaire (24%), activités physiques et sportives (9%), politique de la ville et développement local (8%), environnement (7%), vie associative (6%), autres 14% (CPNEF/Ithaque, 2005).

d'emplois titulaires de la Fonction Publique Territoriale. Dans cette hypothèse, une grande partie des « animateurs » repérés par l'Insee (notamment ceux qui sont les moins qualifiés, employés par exemple dans les centres de loisirs ou l'accueil périscolaire) seraient plutôt assimilables à d'autres groupes professionnels tels que les « services à la personne ».

Pour d'autres, l'extension et la complexité du champ de l'animation fait apparaître un champ de luttes pour des positions dominantes caractérisé par une grande précarité des niveaux inférieurs (les plus nombreux), tandis que se structurent peu à peu, à travers les lieux de formation, des filières de recrutement de cadres intermédiaires et supérieurs sur des statuts stabilisés, pratiquement comparables aux statuts de l'encadrement intermédiaire et supérieur des professions du travail social et de la santé (E. Gallibour et Y. Raibaud, in F. Lebon, 2009).

Quoiqu'il en soit il paraît difficile d'écarter de la profession d'animateur-trice des salarié.e.s répertorié.e.s dans cette catégorie par la statistique nationale mais aussi les employeurs, d'autant plus que les salarié.e.s concerné.e.s eux-mêmes-elles-mêmes revendiquent fortement cette appellation et aspirent à une reconnaissance professionnelle meilleure au sein de celle-ci.

2. Les femmes dans l'animation

L'animation est aujourd'hui un métier féminin alors que les hommes étaient largement majoritaires dans la profession au milieu des années 1970.

« La féminisation du groupe professionnel des animateurs croît fortement depuis le milieu des années 1990. Les femmes représentent 56% des animateurs en 1982 ; en 2002 (71%) des membres du groupe sont des femmes, un taux de féminisation semblable à celui des professions de la santé et du travail social (76,9%) » (F. Lebon, id., p. 48).

On peut donner de nombreuses explications à ce phénomène (qui semble selon les chiffres les plus récents, s'accroître encore) et nous aurons l'occasion d'y revenir dans la suite de cet article. Il est vrai qu'une partie des animatrices recensées aujourd'hui sont issues de secteurs déjà très féminisés que sont, par exemple, les garderies périscolaires et les centres de loisirs, intégrés à partir de 2003 dans la nomenclature Insee. Mais cela n'explique pas tout, et l'on peut noter, parallèlement, la féminisation des étudiant.e.s de l'IUT Carrières sociales de Bordeaux (30% d'étudiantes en 1970, 85% en 2009) qui forment en principe des animateurs-trices de niveau III destiné.e.s à des professions d'encadrement intermédiaire. La féminisation des métiers de l'animation apparaît donc comme un phénomène transversal.

La structuration progressive du champ de l'animation s'est accompagnée, on l'a dit, d'une division technique du travail à la fois par secteur d'activité et par niveau d'encadrement, nécessitée par la multiplication des emplois à l'intérieur d'une même association ou d'un même service. Bien qu'il soit difficile de travailler sur des statistiques de cadre de l'animation puisque ceux-ci sont « dilués » dans d'autres catégories⁷, un travail sur le groupe professionnel des cadres a pu être fait sur un échantillon d'animateurs-trices ayant suivi trois formations DEDPAD et une formation Master Professionnel SIAT de 2000 à 2008 à l'IUT Michel de Montaigne de Bordeaux (E. Gallibour et Y. Raibaud, 2007, 2008). De ce travail nous retiendrons ce chiffre qui correspond *grosso modo* à ceux fournis par d'autres lieux de formation des cadres de l'animation en France (Marly-le-Roi, Lille, Rennes,

⁷ Dans la classification ROME la catégorie 32 165 cadres technico-administratifs des services au public, la catégorie 23 211 et 23 212 intervention sociale/développement local, la catégorie 32 172 de conseiller technique ou de chargé de mission auprès de la direction d'un équipement, d'un service ou d'une collectivité locale etc.

Toulouse, Montpellier, Marseille entre 1995 et 2008) : 21 femmes et 40 hommes ont suivi avec succès l'une ou l'autre de ces formations, soit 1/3 de femmes et 2/3 d'hommes.

On peut donc conclure de cette brève présentation du champ de l'animation que la structuration de la profession s'accompagne premièrement d'une précarisation des emplois les moins qualifiés (les plus nombreux), deuxièmement d'une féminisation des emplois (en particulier des emplois les moins qualifiés), troisièmement d'une division du travail qui amènent les hommes, minoritaires dans les formations initiales, à être majoritaires aux postes de direction ou d'encadrement.

Parité et animation

La division du travail entre hommes et femmes dans l'animation n'est pas seulement hiérarchique, elle correspond également à la diversification des secteurs d'activité du champ et la spécialisation de compétences masculines et féminines à l'intérieur de l'offre de service proposée. Dans l'animation une grande partie des salariés est employée sur des contrats courts, ou à temps partiels. Ces emplois précaires qui sont aussi souvent des *jobs* d'étudiants sont généralement les premiers emplois que connaissent les animateurs-trices avant même de commencer une formation. Le faible niveau de formation demandé pour l'accès aux fonctions les plus « basiques » d'animateurs-trice (diplôme BAFA, 2 semaines de formation + un stage de 6 semaines) impose une utilisation optimale des ressources humaines. Le recrutement fait donc appel aux compétences issues de la socialisation familiale des candidats.e.s et à celles qu'ils ont pu acquérir dans leurs pratiques personnelles extra-scolaires. La transition entre bénévolat et profession se fait ainsi dans la continuité de l'identité personnelle, y compris de l'identité sexuée. L'embauche de trois jeunes d'origine algérienne, ivoirienne et marocaine par un club associatif du Val-de-Marne dans un rôle de médiation sociale avec les jeunes du quartier (in D. Ferrand Bechmann, 2004) est un cas type où la ressource individuelle de ces animateurs « grands frères » repose sur leur « capital d'autochtonie » tandis qu'on utilise leur envie d'être utile à leurs semblables. Leur recrutement tient compte de leur parcours : le premier suit une formation d'animateur, le deuxième est un sportif de bon niveau, le troisième a un passé de petit délinquant. Ces parcours leur confèrent de l'autorité auprès des jeunes du quartier. Ils valorisent implicitement des compétences masculines, mais celles-ci sont gommées par la neutralité du récit (les jeunes... les animateurs... les élus).

A l'opposé, la transition des femmes vers les métiers de l'animation se construit souvent sur la représentation généralement partagée qu'il existe des compétences féminines, en particulier dans le domaine de l'éducation et de la petite enfance. Dans les CV des jeunes filles candidates aux formations d'animateurs-trices les mentions « baby-sitting, aide aux devoirs, aînée d'une famille nombreuse » sont fréquemment évoquées ainsi que des compétences telles qu'« attestation aux premiers secours ». La corrélation entre animation et *care* caractérisant l'engagement des femmes se précise encore pour le choix d'un emploi ou d'une formation à caractère social, pédagogique ou humanitaire.

Complémentarité des compétences sexuées

Deux catégories de compétences sexuées différencient les animateurs et les animatrices. La première sépare les pratiques de loisirs supposées être plus masculines ou plus féminines (pratiques sportives *versus* travail manuel, percussions *versus* danse, informatique et jeux vidéo *versus* théâtre et chant etc.). La division du travail sur ces bases se fait d'autant plus spontanément que les rôles sexués sont perçus par les enfants et les jeunes, eux-mêmes à la recherche de modèles nécessaires à la réalisation de soi. La seconde oppose l'autorité au *care*. Les animateurs.trices interrogées dans les centres de loisirs en conviennent : c'est mieux

qu'il y ait des animateurs, notamment lorsque les animatrices ont des difficultés avec les garçons difficiles. Quant aux petits qui pleurent parce que leur maman ne vient pas, ils iront plus facilement dans les bras d'une animatrice⁸. Les discussions qu'ils ont entre eux montrent que cela ne va pas de soi, mais la responsabilité du travail est renvoyée aux représentations des enfants (M. Bacou, 2006). L'organisation du centre de loisirs assigne à chacun son rôle sexué en s'efforçant de composer des équipes mixtes. On peut parler d'idéologie de la complémentarité lorsqu'il est fait appel à la parité au prétexte de l'équilibre et de la sécurité des enfants. Le couple animateur-animatrice est alors censé reproduire la structure du couple parental, garant de la stabilité affective des enfants dans une conception classique et hétéronormative de la famille (J. Vari, 2006).

La tendance à la féminisation produit alors de grandes ambiguïtés. D'une part l'idée que le milieu professionnel serait « incomplet » sans hommes accentue la recherche de compétences masculines nettement affirmées pour le partage des tâches (sport et autorité par exemple). D'autre part l'association féminisation-précarisation provoque le sentiment que le métier serait minoré par le fait d'être exclusivement féminin. Enfin la féminisation du métier rejaille sur l'image « féminine » des hommes qui font ce métier, ce qui constitue une barrière psychologique considérable pour les autres jeunes qui sont élevés la recherche d'une apparence virile, capable de consolider leur identité masculine.

Dans ces conditions le désir de parité professionnelle devient un désir des femmes elles-mêmes à la recherche d'une hypothétique et culpabilisante « complémentarité » masculine et d'une revalorisation professionnelle liée à la présence des hommes. Dans les faits la présence minoritaire de ces hommes « désirés » recompose de façon immédiate les processus de la domination masculine et leurs effets dans les processus éducatifs.

3. Femmes et mixité dans l'animation

La mixité, c'est d'abord la présence commune des garçons et des filles à l'école. La non mixité avait prévalu en 1881 après un débat qui opposait les militants de la coéducation (libertaires) et les partisans de la séparation (moralistes), les plus nombreux. La loi de 1881 clôt le sujet. « *L'école Ferry marque une étape : non mixte, elle est égalitaire dans ses programmes et (presque) dans ses maîtres, les institutrices faisant figure de premières intellectuelles* » (M. Perrot, in Sciences Humaines hors série déc.2005 p.13). Le débat se prolonge un peu à travers les mouvements de jeunesse. Mais à part quelques expériences dans l'entre deux guerres dans des mouvements laïques et chrétiens (les auberges de jeunesse) ou proches du parti communiste (les faucons rouges) il faudra attendre 1944 et la fondation des Francas pour qu'il soit un peu relancé (F. Têtard, in J.-C. Gillet et Y. Raibaud, 2006). Si la mixité se généralise entre 1957 et 1975, c'est pour des raisons de massification du système scolaire (réforme Haby, collège unique) et parce que les résistances s'amenuisent après des années d'évolution marquées par le vote des femmes, leur entrée massive sur le marché du travail, les lois libéralisant le divorce, l'avortement et la contraception. Elle s'impose aussi par des effets superstructurels liés au déclin du monde rural puis à celui de la classe ouvrière et à la croissance des classes moyennes. Quelques décennies plus tard, l'arrivée de nouvelles populations immigrées issues de pays francophones qui s'agrègent aux migrants des générations précédentes « ethnicise » les classes populaires sur des territoires périurbains fragilisés et relance de façon spectaculaire le débat sur la mixité avec « l'affaire du voile » dans un double contexte de domination : lutte des classes, domination masculine (Guénif-Souilamas et Macé, 2004). Plus généralement le constat que « *la mixité (...) ne supprime pas*

⁸ Dans un contexte de « panique morale » qui met à présent les hommes travaillant au contact de la petite enfance dans une situation de contrôle permanent.

tous les pièges de l'intolérance, des discriminations, des inégalités » (M.Fize, 2003, p.8) est un point de vue partagé dans tous les pays européens.

Même si le contexte légal a imposé la mixité à l'école, celle-ci est plus ou moins effective dans les temps de vie des enfants et des jeunes d'âge scolaire. A l'échelle d'une journée, la mixité est totale à l'école mais relative dans les temps de récréation, de repas, dans les activités décloisonnées, dans l'accueil périscolaire, le centre de loisirs sans hébergement (CLSH) et dans l'offre de loisirs organisés. Dans ces temps de vie on considère qu'il n'y a pas d'obligation pour les garçons et les filles d'être ensemble et ils semblent généralement préférer la compagnie de leurs pairs. La mixité n'est pas non plus effective à l'échelle d'une année pendant le temps des vacances quand elles sont encadrées ou organisées, étant entendu que la mixité est aléatoire et d'une autre nature dans le cadre familial ou celui de la sociabilité de quartier. Enfin elle se délite à tous niveaux à l'échelle du temps long de la scolarité : dès le collège avec l'orientation précoce des élèves en échec scolaire en fin de quatrième, puis au lycée avec l'orientation professionnelle.

La ségrégation des sexes est accentuée par les différences sociales et le niveau scolaire, notamment dans les lycées techniques, mais elle touche également les lycées d'enseignement général lors de l'orientation en première scientifique, littéraire ou économique et sociale. Enfin pour ceux qui accèdent aux cycles d'études supérieures le « libre choix » des individus produit des variations de la mixité (gradients) avec des pôles masculins (génie civil, mesures physiques, mécanique, facultés de sciences et techniques) et des pôles féminins (enseignement, métiers du social, de la santé, arts et lettres). Cette polarité prépare la recomposition des rapports sociaux de sexe dans la vie professionnelle et, par ricochet, dans les stratégies de carrière différenciées entre homme et femme ménageant centralement le mode économique et social de la famille hétéronormée (J. Laufer, C.Marry, M. Maruani; 2001).

La mixité légale assure une visibilité du principe d'égalité des chances pour les garçons et les filles. Même si elle offre aussi le cadre de nombreuses initiatives pour l'égalité des garçons et des filles⁹ (mais également quelques tentatives pour plaider la restauration d'un école non-mixte), la mixité ne fait partie fondamentalement du programme, comme le relèvent, par exemple, les études sur les contenus des manuels scolaires (J. Méjias, 2005).

Si l'on aborde la mixité à l'école sous l'angle de la parité professionnelle, la norme hétérosexuelle et son corollaire, la domination masculine, se renforcent. Aux gradients de mixité évoqués ci-dessus viennent se superposer des gradients de parité pour ce qui est des enseignants de l'Education nationale. Ainsi la mixité totale pour les enfants de 3 à 6 ans est-elle assurée par une école « maternelle » (et non infantine) dans lequel les enseignants de sexe masculin sont à présent presque totalement absents¹⁰ comme ils le sont également des dispositifs d'accueil de la petite enfance. La parité se rétablit progressivement au collège puis au lycée en reflétant les gradients de mixité observés plus haut : mêmes écarts entre les formations aux *care works*¹¹ et aux métiers de service avec un encadrement exclusivement féminin et les filières techniques avec un encadrement majoritairement masculin. Pour résumer plus l'école est mixte, plus elle est encadrée par des femmes; moins elle mixte, plus les garçons sont encadrés par des hommes. La division du travail, autre structuration des rapports sociaux de sexe n'épargne pas l'Education Nationale : les cadres n'y sont-ils pas majoritairement des hommes, ministres, recteurs, inspecteurs d'académie, chefs

⁹ On pourrait citer toutes les initiatives prises dans le cadre de l'école maternelle sur les jeux relatifs aux identités sexuées, dans les pratiques sportives à l'école élémentaire et au collège, dans les contenus d'instruction civique, dans les cours de biologie-éducation à la santé, à propos de l'orientation scolaire etc.

¹⁰ Et tendent disparaître sous l'influence des législations protégeant les enfants contre les abus sexuels qui mettent à présent les hommes travaillant au contact de la petite enfance dans une situation de contrôle permanent (Iacub et Maniglier, 2005).

¹¹ Métiers du soin, de l'affection, de l'attitude maternante, qualités qui sont supposées être naturelles chez les femmes.

d'établissements ? N'est-ce pas cette hiérarchie qui s'exprime lorsque la mixité à l'école est attaquée, notamment lors de l'affaire du voile?¹²

La mixité à l'épreuve de la parité offre un double visage : côté vitrine une mixité affichée comme une déclinaison du principe d'égalité dans le cadre de l'universalisme républicain par une hiérarchie masculine ; côté cuisine une mixité qui rationalise (à la baisse) les moyens nécessaires à l'évolution et à la massification du système d'enseignement, portée par un personnel majoritairement féminin. L'absence de débat démocratique qui a précédé le passage à la mixité généralisée est égale à la faiblesse des moyens mis en œuvre pour qu'elle soit vécue au quotidien comme un projet éducatif.

Mixité dans le temps libre des enfants et des jeunes

Une partie importante de l'animation professionnelle (en terme d'emplois notamment) pourrait être décrite comme un système périphérique à l'école oeuvrant dans le temps de loisirs des enfants et les jeunes (J.-P. Augustin, J.-C. Gillet, 2000). Nous avons rappelé plus haut que les dispositifs périscolaires sont, dans le champ de l'animation, à la fois les secteurs les plus faiblement professionnalisés, les moins qualifiés, les plus précaires et les plus féminisés. Au plus près du temps de l'école ce sont les accueils périscolaires et les interclasses, puis les centres de loisirs sans hébergement (CLSH) fonctionnant le mercredi et pendant les vacances. Un peu à l'extérieur on trouve les activités volontaires supposant un engagement des parents d'élèves et des jeunes : sport, culture, activités artistiques. Dans ce cadre moins contraignant que l'école les trois fonctions énumérées par Joffre Dumazedier (J. Dumazedier, 1962) pour le loisir – détente, divertissement, développement – sont censées participer à la libération de l'individu et à sa récréation. Même si l'implication des enfants et des jeunes dans le loisir n'est pas identique d'un bout à l'autre de ces dispositifs, souvent harmonisés aujourd'hui en France par les projets éducatifs locaux (PEL), le choix d'une activité « libre » y est la règle, comme le choix de ne pas en avoir.

Au centre de loisirs, on peut se demander si le temps libre ne sert pas de temps de décompensation à l'obligation de la mixité vécue à l'école. Comme dans la cour de récréation, filles et garçons se regroupent, se cooptent dans des activités communes. Les activités proposées se font dans le sens du libre choix des enfants, mais l'énoncé même de ces choix (percussions ou danse, foot ou gym, jeux d'extérieur ou activités manuelles) oriente sûrement les enfants vers des groupes de filles et de garçons homogènes (E. Herman, 2006). Cette ségrégation, conséquence du « libre choix » est plus ou moins accompagnée par l'encadrement s'il n'existe pas au départ une réflexion sur les pratiques professionnelles. La parité pour les directeurs et directrices de centres de loisirs consiste alors à trouver des hommes animateurs pour diversifier leur offre de loisirs avec des activités « masculines » capables de répondre aux demandes des garçons. La précarisation des métiers de l'animation mais aussi la « vocation » des filles pour le *care work* entraînent, on l'a dit, une féminisation de la profession. Les animatrices se trouvent alors face à des difficultés considérables avec les garçons faute d'une légitimité institutionnelle suffisamment forte et parce que l'offre de loisirs qu'elles proposent est inacceptable pour les garçons, déjà organisés en groupe. Le déni de l'autorité de l'animatrice (J. Vari, 2006) renvoie aux configurations esquissées à l'école. Il renforce l'association autorité/homme et installe la contestation de l'autorité féminine comme une affirmation de l'identité masculine à l'intérieur du groupe de pairs. Les animatrices sont

¹² Le problème du voile islamique qui a été analysé sous l'angle de la laïcité l'a peu été sous l'angle de la mixité. Aurait-il été aussi aigu dans une école non-mixte ? L'universel dominant neutre (l'homme blanc) qui exclut la femme voilée au nom de la laïcité humilie l'homme dominé (le garçon arabe), paralyse l'émancipation de la femme voilée par une injonction paradoxale du type « sois libre » et rappelle à la femme blanche que sa liberté est le résultat de la réforme politique et non du succès de ses luttes (Guenif-Souilamas, Macé, les féministes et le garçon arabe, 2004).

parfois contraintes d'adopter des postures masculines ou de diviser le travail entre elles en rapport avec leur plus ou moins grande « féminité ».

Animation et identité sexuée

Le diagnostic réalisé par la mairie de F. (E. Maruejols, 2006) est clair : les filles disparaissent progressivement du secteur public de loisirs à partir de 12 ans. Dans toutes les structures d'animation « généralistes » en France (Maison de jeunes, centres sociaux, maisons de quartiers), le constat est le même et pose le problème de l'hégémonie absolue des garçons dans les équipements de quartier, en continuité des espaces publics qu'ils occupent également de façon dominante.

Les filles restent cependant présentes dans les activités culturelles fortement identifiées comme « féminines » (danse, théâtre) et il semble que leur participation à la proposition sportive organisée par le mouvement olympique se maintienne à un pourcentage minoritaire significatif (environ 30%) soutenu par la non mixité organique de la plupart des sports de compétition d'une part, par la diversité de l'offre d'autre part. Le rapport commandé par le Ministère de la Jeunesse et des Sports et par le Ministère de l'Égalité et de la Parité Professionnelle sur les pratiques sportives des jeunes filles et des femmes dans les quartiers urbains sensibles¹³ fait apparaître de plus grandes inégalités encore. Il montre qu'elles ne sont pas résolues, au contraire, par de nouveaux équipements sportifs d'accès libre tels que skates parcs et cités stades (ou *city-stades*)¹⁴ lieux exclusivement masculins (Y. Raibaud, 2005, 2007, 2008). Que signifie l'absence des filles de ces équipements, pourtant unanimement reconnus pour leur utilité sociale et fortement subventionnés par les collectivités territoriales et l'État ?

4. Femmes et métiers de l'animation: une situation paradoxale et souvent violente

La forte féminisation des métiers de l'animation, et l'inquiétude qu'elle provoque lorsqu'on estime nécessaire (à tort ou à raison) qu'il y ait une parité dans ces professions tournées vers les enfants ou les jeunes, s'oppose à un constat surprenant : l'offre publique de loisirs qui se dit « neutre » est essentiellement tournée vers les garçons, en particulier à partir de leur entrée en collège. Les femmes dans les métiers de l'animation se trouvent ainsi face à une situation pour le moins paradoxale. Premièrement, alors qu'elles sont nettement majoritaires, le modèle professionnel qui leur est le plus souvent proposé se fonde implicitement sur des rôles de genre qui stipulent la complémentarité homme/femme dans les activités et pour l'encadrement psychoaffectif de l'enfant. L'absence d'animateurs est fréquemment renvoyée à une « absence de père » (de re-père comme dit le « psy » de service, toujours prêt à un bon mot) dont souffriraient les « jeunes » (on oublie de dire encore une fois que ce sont des garçons qu'on parle). Deuxièmement la proposition publique de loisirs portée par le secteur de l'animation participe d'abord à la ségrégation des garçons et des filles dans les activités et encourage la construction des identités sexuées à travers des pratiques non mixtes, ensuite institutionnalise l'hégémonie des garçons dans les équipements et les espaces publics destinés aux loisirs des jeunes... Des animatrices face à des garçons en bande, qui leur « en font voir »... Des travailleuses précaires, sous-payées, à temps partiel, face à des groupes de garçons qui participent d'une culture virile patiemment construite sur les terrains de foot, dans les jeux vidéos, lasers-parcs, cultures rock et rap, skate, activités auxquelles ils ont été

¹³ Consultable sur le site du Ministère de la Jeunesse et des Sports.

¹⁴ Les pratiques sportives extrascolaires encadrées par les enseignants du secondaire semblent au contraire favoriser les pratiques sportives des filles et leur transition vers les clubs et associations sportives

initiés et dans lesquelles ils se sont socialisés en partie grâce au loisirs organisés dans leurs quartiers par les municipalités et les associations.

Cette situation n'est pas exceptionnelle, elle nous est signalée partout. Elle n'est pour l'instant pas étudiée pour une raison bien simple : la variable « sexe » ne fait pas partie des variables utilisées couramment par les chercheur.e.s qui travaillent dans l'animation, ce qui fait qu'on ne sait pas (où bien qu'on néglige) que les métiers de l'animation se féminise et que les « jeunes » turbulents que l'on nous présente à présent comme les « nouvelles classes dangereuses » sont des garçons... C'est que de nouvelles préoccupations atteignent à présent le champ de l'animation et son « univers froid » qui le décrit comme un secteur important pour le contrôle social : il n'y a en effet qu'un pas à franchir pour considérer que ces « nouvelles classes dangereuses », autrefois les classes populaires, sont issues de l'immigration (c'est-à-dire des jeunes réputés étrangers, d'autant plus s'ils sont porteurs de marques visibles telles que la couleur de la peau). La variable sexe est alors occultée par la variable classe et la variable ethnique : peu importe que ce soient des garçons, il faut « s'occuper d'eux » en particulier de ceux qui sont pauvres ou « issus de l'immigration ». La négation de la variable sexe consacre d'une part une culture professionnelle non-mixte, non-paire et non genrée qui valorise les garçons en général et stigmatise les garçons des classes pauvres et issues de l'immigration, ignore d'autre part les pressions que subissent des animatrices peu valorisées dans la commande qui leur est faite de s'occuper de ces jeunes.

Cette hypothèse peut être confirmée par un constat. Face au déficit d'animateurs notamment dans les quartiers où les équipements et les dispositifs encadrant les jeunes n'arrivaient plus à contrôler les bandes de garçons devenus parfois seuls « maîtres à bord » de la maison commune (comme cela a été le cas à plusieurs reprises dans les centres d'animation et les centres sociaux de la Ville de Bordeaux), l'embauche d'animateurs « grands frères » a paru être la bonne solution. On peut à penser, à l'inverse, que l'hypersocialisation de garçons-issus-de-l'immigration dans les cultures viriles, sous le contrôle d'animateurs recrutés pour leur capital d'ethnicité, n'est pas la bonne solution pour diminuer la violence et l'ethnicisation des rapports de sexe...

Un changement possible

Comme nous y invite François de Singly, il serait réducteur de considérer la sociologie des rapports de sexe uniquement sur le mode de la reproduction de la domination masculine, ce qui « exige une certaine rupture avec la logique de la dénonciation de la domination, qui repose sur un modèle sous-jacent selon lequel le seul vrai changement est la disparition des inégalités » (de Singly, in Laufer, Marry, Maruani, 2001, p.150). Il fallait cependant poser ce détour pour avancer l'hypothèse que l'animation est capable d'un changement sur la problématique des rapports sociaux de sexe.

Il devrait être possible tout d'abord de répertorier et valoriser les nombreuses alternatives qui existent déjà dans l'animation, tous ces lieux (encore trop peu nombreux) où des équipes travaillent sur les bases d'une éducation mixte et non sexiste, sur l'interchangeabilité des fonctions entre animateurs et animatrices, sur la recherche de parité, d'activités sportives et culturelles mixtes, sur les performances alternatives des garçons etc. On peut ensuite espérer que des travaux de recherche tels que ceux qui commencent sur la Communauté Urbaine de Bordeaux en 2010 sur la mixité, la parité et le genre dans les équipements et espaces publics destinés aux loisirs des jeunes¹⁵ ouvriront de nouveaux espaces de recherche et d'expertise intégrant la variable sexe et les problématiques de genre.

¹⁵ Laboratoire ADES, financement CR Aquitaine, CG 33, communes de la CUB, programme 2009-2012, budget 150 000 €.

On peut enfin penser aussi que la formation initiale et professionnelle des animateurs (de l'Université ou des centres de formation associatifs) s'ouvrira un peu plus aux problématiques de genre, comme cela se fait dans d'autres pays européens ou du monde (n'oublions pas le retard considérable de la France dans ce domaine !).

Mais ce qui pourrait orienter de façon décisive les métiers de l'animation vers une meilleure prise en compte des problématiques de genre, est certainement d'envisager comment lutter contre le phénomène de féminisation/précarisation du métier et son corollaire, l'absence de parité professionnelle dans les rôles dirigeants, ce qui pourrait être entre autre le rôle des organisations professionnelles et syndicales. Certaines études récentes sur l'animation montrent le côté positif de la structuration des métiers de l'animation par le haut, par l'encadrement : c'est peut-être là qu'il faudrait d'ores et déjà imposer une parité professionnelle pour penser ensuite à promouvoir un cercle vertueux de la profession, aussi bien dans la recherche de meilleures conditions de travail qui évitent le développement d'un sous-prolétariat féminin du service aux personnes en périphérie du service public, que dans la recherche de l'amélioration des rapports sociaux de sexe, du bas en haut du champ professionnel de l'animation.

Augustin J.-P., Gillet J.-C., *L'animation professionnelle*, Paris, L'Harmattan, 2000.

Ayral S., *La fabrique des garçons. Sanctions et genre dans un collège rural de Gironde*, thèse de doctorat, Université de Bordeaux 2 Victor Segalen, 2000.

Ayral S. et Raibaud Y., « Les garçons, la mixité et l'animation » in *Agora DébatsJeunesse*, n° 51, L'Harmattan, 2009, p.43 à 58.

Bacou M., Genre et animation dans les centres de loisirs, in *Mixité, Parité, genre et métiers de l'animation*, sd J.C. Gillet et Y. Raibaud, Paris, L'Harmattan, 2006, p. 73 à 86.

Barthaburu M.-C . *Genre et éducation musicale*, mémoire DUMI, Université de Toulouse, 2007.

Bourdieu, P., *La domination masculine*, Paris Ed. de Minuit, 1998

Butler J., *Gender Trouble : feminism and subversion*, Paris, La découverte, 1990.

Dumazedier, J. *Vers une civilisation du loisir ?*, Paris, Le Seuil, 1962.

Ferrand-Bechmann D., *Les bénévoles et leurs associations*, Coll. Logiques sociales, Paris , L'Harmattan, 2004.

Fize M., *Les pièges de la mixité scolaire*, Paris, Seuil, 2003.

Gallibour E., Raibaud Y., Les cadres de l'animation : sont-ils des cadres comme les autres ? *Agora DébatsJeunesse*, n°48, 2^{ème} trimestre 2008, p. 62-75.

Gillet J.-C., Raibaud Y., *Mixité, parité, genre et métiers de l'animation*, Paris, L'Harmattan, 2006.

Godelier M., *Trahir le secret des hommes*, Le Genre Humain n° 17, 1988.

Goffman E., *L'arrangement des sexes*, Paris, La Dispute, (2002 [1977]).

Hély M., « Les différentes formes d'entreprises associatives », *Sociologies pratiques*, n° 9, p. 27-51, 2004.

Herman E., « Le genre en centre de loisirs : faire avec et mettre de soi », in *Mixité, Parité, genre et métiers de l'animation*, id. 2006., p. 87 à 101.

Laufer J., Marry C., Maruani M., (2001), (dir.), *Masculin-Féminin, questions pour les sciences de l'homme*, PUF, Paris.

Mejias J., (2005), *Sexe et société*, Bréal, Paris.

Octobre S., *Les loisirs culturels des 6-14 ans*, La Documentation Française, 2004.

Peyre M., Confédération générale du travail, Union syndicale des associations, organismes et centres culturels, *Le Livre noir de l'animation socioculturelle*, Paris, éd. L'Harmattan, 2005.

Raibaud Y., Des lieux construits par le genre, in *revue Géographie et Culture n°54*, 2005, p.53 à 70.

Raibaud Y., Genre et loisirs des jeunes, in *Des femmes et des hommes : un enjeu pour le social ?* Empan n°65, 2007, p. 67 à 73.

Raibaud Y., Masculinité et espaces publics, l'offensive des cultures urbaines, in *Utopies féministes et expérimentations urbaines*, s.d. S. Denéfle, P.U.R, Rennes, 2008, p. 141 à 152.

Simonet M., (2004), « Penser le bénévolat comme travail pour repenser la sociologie du travail », *Revue de l'IRE*, n°44, 2004, p.141-155.

Vari J., Les animatrice face aux garçons « difficiles » : un impensé, l'autorité féminine. in *Mixité, Parité, genre et métiers de l'animation*, id, 2006, p. 103 à 113.

Vigneron C., « Les inégalités de réussite en EPS entre filles et garçons : déterminisme biologique ou fabrication scolaire ? », *Revue française de pédagogie*, n°154, 2006, p.19 à 29.

Welzer-Lang D., *Les hommes aussi changent*, Paris, Payot, 2004.